



DES PLACEMENTS RESPONSABLES ET RENTABLES

Investir utile, oui, mais sans perdre d'argent

La philanthropie n'est pas le seul moyen de faire avancer les moins bien lotis. Il est possible d'investir avec un biais social tout en bénéficiant d'un rendement raisonnable. **KARINE HUET**

Dénicher aujourd'hui des placements «qui rapportent gros» n'est pas une mince affaire. Les taux d'intérêt des comptes d'épargne sont largement inférieurs à l'inflation, les taux des bons d'Etat sont ridiculement bas, avec un taux de 1% brut à cinq ans dans la dernière édition, et les actions sont potentiellement payantes mais le risque d'y laisser sa chemise n'est pas nul.

Ce discours, vous l'avez lu et entendu à maintes reprises. De même que le fait qu'il est encore possible de dénicher du rendement mais pas sans risque...

Mais en définitive, cette quête du ren-

tement le plus élevé, du profit à tout prix ne vous convient plus. Vous désirez investir utile. Quitte à ne pas bénéficier de rendements élevés, autant que cet argent serve à quelque chose. Il ne s'agit pas ici de soulever des projets de philanthropie

Quitte à ne pas bénéficier de rendements élevés, autant que cet argent serve à quelque chose. Autant investir utile.

qui relèvent du don et non de l'investissement, mais bien de placements qui peuvent changer un peu le monde.

Des fonds «utiles»

En Belgique, plusieurs organisations proposent d'investir de manière responsable tout en vous rémunérant. Dans notre édition du 8 novembre dernier, nous avions évoqué Incofin dans notre dossier «investir autrement». D'autres organismes s'inscrivent dans cette même veine. Nous avons fait le choix de mettre un coup de projecteur sur deux d'entre eux: Alterfin et PhiTrust.

Alterfin est un organisme belge mis sur pied en 1995 et qui a donc de la bou-

teille, tandis que PhiTrust, mis en place en 2006, commence seulement à récolter les fruits du travail accompli jusqu'à présent.

Deux exemples très différents mais qui se rejoignent dans leur volonté de faire avancer notre société vers un mieux.

Une fiscalité particulière et attractive

La loi concernant la réduction d'impôt pour les investissements dans des fonds agréés de développement pour la micro-finance a été reprise dans la loi-programme signée le 17 décembre 2009 par le Parlement fédéral.

La réduction d'impôt correspond à 5% du total des versements réalisés dans l'année vers des fonds de développement agréés. Chaque année vous pouvez donc déclarer vos nouveaux investissements dans votre déclaration fiscale.

Concrètement, cela signifie que si vous souscrivez en 2012 à 6.000 euros d'actions Alterfin, par exemple, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 300 euros pour l'année d'imposition 2013 (sur les revenus 2012).

Attention, certaines conditions doivent toutefois être remplies:

- les sommes versées doivent s'élever à minimum 375 euros en 2012 (six actions).
- la réduction d'impôt est plafonnée à 310 euros en 2012, ce qui correspond pour Alterfin à un investissement de 6.187,50 euros (ou 99 actions).
- sauf en cas de décès, les actions doivent rester en possession du souscripteur pour une période ininterrompue de minimum cinq ans.
- chaque conjoint a droit à la réduction d'impôt totale si les actions sont inscrites en son nom personnel.

Notons également que les premiers 180 euros de dividendes sont exonérés de précompte mobilier.

Funds For Good

La démarche de Funds For Good (FFG) est à mi-chemin entre les investissements bancaires traditionnels et l'*impact investing* proposé par Alterfin et PhiTrust.

«Nous partons du principe que les investisseurs soucieux de placer leur

argent de manière socialement responsable n'ont pas à pâtrir de l'orientation sociale de leur démarche.

Nous leur proposons donc d'investir dans des produits financiers performants afin d'obtenir un rendement au moins supérieur à l'inflation, tout en ayant un

Alterfin ou comment investir dans le commerce équitable

Société coopérative fondée en 1995, Alterfin est investi dans une centaine de projets à vocation sociale, tout en étant financièrement tenables. Alterfin est actif dans la micro-finance et le commerce équitable.

«Des coopératives ou des associations de producteurs de cacao, café, bananes, etc. viennent nous trouver afin de développer leurs activités. Souvent ces producteurs agricoles exportent leur production vers l'Europe. Dans un premier temps, nous étudions leur projet, nous les rencontrons et mesurons leur viabilité financière ainsi que leur dimension sociale. Si le projet entre dans notre sphère de compétences, nous les financerons. Mais notre rôle ne s'arrête pas là.

Nous les mettons également en contact avec des importateurs potentiels.

Nous veillons à les mettre dans une chaîne de valeur, à les intégrer dans une filière», explique Hugo Couderé, directeur d'Alterfin. Ces projets sont situés en Amérique latine, Amérique centrale, en Asie ou en Afrique. Pour suivre les projets financés, Alterfin dispose de gestionnaires de crédits qui se rendent sur place au moins une fois par an. «Avec les moyens de communication modernes, rester en contact avec les projets que nous suivons n'est vraiment plus difficile, relève-t-il. Même si, malgré notre vigilance, il arrive que des projets que nous finançons rencontrent des difficultés.

Ça peut arriver même si nous prenons toutes les précautions pour réduire ces risques. La meilleure preuve de notre bonne gestion est notre subsistance depuis 18 ans, des comptes bénéficiaires et le paiement d'un dividende année après année», ajoute-t-il. Ces quatre dernières années, le dividende touché par les actionnaires d'Alterfin se monteait à 3,5%-4%. Le paiement de ce dividende n'est pas garanti pour les années à venir, mais la stabilité des résultats financiers de la société coopérative et sa résilience en ces temps de crise en Europe sont un gage de bonne gestion et laissent présager des dividendes dans les années à venir. Relevons également qu'il est encore aujourd'hui fiscalement avantageux de réaliser un investissement de cette nature (lire l'encadré ci-dessus).



Devenir actionnaire d'Alterfin est très simple. En quelques clics sur leur site internet (www.alterfin.be), vous devenez actionnaire pour peu que vous payiez bien les 62,50 euros par action souscrites. Si vous souhaitez récupérer une partie du capital ou vous retirer complètement, Alterfin rachète vos parts sans aucun frais administratif. La liquidité est moins élevée que pour des actions cotées. Les coopérateurs particuliers peuvent se retirer durant les six premiers mois de l'année. Pour les personnes morales, ce délai est réduit aux trois premiers mois de l'année comptable.

PhiTrust partenaires: des idéalistes pragmatiques

«Je suis un enfant de la bulle qui vient d'exploser. J'ai commencé dans la finance en 1980 dans une salle de marché, à développer des produits financiers sur les options, les produits dérivés et structurés. J'ai fait ça jusqu'en 2001. En 2003, nous avons développés PhiTrust», indique d'emblée Olivier de Guerre, président associé et gérant de la société. «PhiTrust est le fruit de rencontres. La première est celle avec la société Ashoka, qui soutient l'entrepreneuriat social. Nous nous sommes rapidement rendu compte en rencontrant des entreprises, des associations ou encore des coopératives à vocation sociale qu'elles avaient tout à gagner à utiliser des méthodes de gestion issues du monde de l'entreprise afin de structurer leurs activités.»

La crise a joué un rôle d'accélérateur pour le secteur «social». Le monde associatif ne peut plus se reposer uniquement sur les dons et autres subsides qui leur sont octroyés. Il faut désormais combiner une approche économique aux projets sociaux afin que ces derniers puissent survivre et évoluer. C'est là qu'intervient PhiTrust.

Sur les 150 projets que PhiTrust reçoit par an, 50 seront étudiés, puis 15 de façon approfondie et, au final, cinq seront financés. Il ne s'agit pas de start-up mais de projets déjà sur les rails qui ont besoin de financements pour se développer. Une des particularités de PhiTrust est d'impliquer une partie des investisseurs au projet en mettant leurs compétences bénévolement au service des projets financés.



OLIVIER DE GUERRE
«L'économie et la rentabilité ne doivent pas prendre le pas sur notre mission sociale.»

«Les projets qui nous sont soumis sont de mieux en mieux construits. Les mécanismes financiers et de management sont mieux cernés et utilisés, remarque le président de PhiTrust. L'économique et la rentabilité ne doivent toutefois pas prendre le pas sur la mission sociale des projets que nous finançons. La mission sociale reste prioritaire et doit être mesurable.»

Pour l'heure, PhiTrust soutient 20 projets en France, Belgique, Italie et en Afrique et s'est retirée de ses premiers projets cette année. «Nous avons investi dans nos premiers projets en 2006 et, en 2012, nous avons commencé à sortir de certains d'entre eux. Ce qui nous permet de dire qu'en 2014, notre premier dividende sera payé. Chose impossible jusqu'à présent, car tant que nous n'avions pas revendu nos parts, nous n'avions pas de plus-values», explique Olivier de Guerre.

Le coupon est estimé à 2 ou 3% car, même s'il est question de *private equity*, PhiTrust évolue dans la sphère sociale et l'objectif n'est certainement pas de faire du profit à tout prix sur le dos des projets financés. Pour investir dans PhiTrust, sachez qu'il vous faudra d'emblée investir 100.000 euros et qu'il est conseillé d'investir pour au moins trois ans. En Belgique, BNP Paribas Wealth Management a été séduit par la philosophie de PhiTrust, qui correspond au désir d'une partie de sa clientèle d'investir utile et de partager ses compétences managériales.

www.phitrust.com

impact positif sur la société», relève Patrick Somerhausen, qui a fondé Funds For Good avec Marc Verhaeren et Nicolas Crochet. Cet impact positif n'est pas directement lié à la nature des fonds de placement proposés mais par le don de 50% des bénéfices de FFG et 10% minimum de son chiffre d'affaires à des œuvres philanthropiques.

«Nous sommes des entrepreneurs et avons des compétences à partager dans ce créneau, tout comme les personnes actives dans notre conseil d'administration, nous avons donc pour ambition de financer des jeunes entrepreneurs issus de milieux défavorisés.

Nous désirons également les accompagner en les faisant bénéficier de notre réseau et de notre expérience», explique Nicolas Crochet.

L'activité de FFG est double. D'un

côté, c'est une société de courtage qui a pour mission de proposer à ses clients les meilleurs produits financiers disponibles sur le marché. De l'autre, c'est un



fonds philanthropique abrité à la Fondation Roi Baudouin qui, grâce aux revenus des activités de courtage, va mettre le pied à l'étrier à de jeunes entrepreneurs.

«Nos deux activités sont totalement séparées. L'épargne que nos clients nous

confient est placée dans des produits financiers que nous jugeons excellents. A aucun moment, tout ou partie de cet argent ne sera utilisé pour financer notre action philanthropique», tient à souligner Nicolas Crochet.

En termes de produits de placement, Funds For Good travaille avec différents partenaires afin de proposer «la crème de la crème» à ses clients.

Ainsi, pour l'épargne-pension, FFG confie la gestion des avoirs de ses clients à Delta Lloyd Life. «Jusqu'à la fin de l'année, nous offrons les droits d'entrée aux clients qui désirent souscrire à une épargne-pension par notre biais», signale Patrick Somerhausen.

FFG propose également un fonds de fonds patrimonial de son cru, que nous présentons dans notre rubrique Fonds de la semaine en page 126. ◉